



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

GRAND EST

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

RENOUVELLEMENT HABILITATION POUR DEVENIR OPERATEUR UV

04ENR_FIP_RenouvellementOpérateurUV

Code(s) NSF : NC

Code CPF : NC

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Mars. 2024

Public :

Toute personne souhaitant mettre à disposition du public ou participant à la mise à disposition d'un appareil de bronzage, appareils utilisant des rayonnements ultraviolets

Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Etre titulaire d'une attestation de compétences ou être titulaire d'un diplôme esthétique datant de moins de 5 ans

Statut :

Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

Formation en présentiel
1,5 jours soit 10 heures de formation

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Modalités d'inscription : se rapprocher des contacts en département.

Prochaines sessions :

Nous contacter

Objectif de qualification :

Cette formation permet le renouvellement de l'attestation de compétences UV délivrée à l'issue de la première formation, selon les modalités décrites à l'article 6 du décret n°2013-1261 du 27 décembre 2013 modifié.

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'énoncer les mécanismes des UV, les effets sur la peau et les yeux, le fonctionnement et l'entretien des appareils de bronzage, de savoir identifier les dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé, et de connaître les dispositions législatives et réglementaires.

Compétences visées et résultats attendus :

- Valider le renouvellement de l'attestation de formation initiale pour 5 ans.
- Synthèse des exigences en matière d'attestation pour mettre un appareil de bronzage à rayon ultraviolet à disposition au public, ou participer à sa mise à disposition.
- Décrire les effets et dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé.
- Énoncer les règles d'hygiène, d'entretien et de maintenance des appareils de bronzage.
- Connaître les exigences réglementaires liées à la mise à disposition d'appareils de bronzage.

En 2023, 12 personnes se sont inscrites et ont suivis intégralement la formation dont 12 ont répondu à notre enquête pour un taux de satisfaction de 98%

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Meurthe-et-Moselle :
4 rue de la Vologne
54520 LAXOU
Tél. : 03.83.95.60.58
formation54@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement des Vosges :
22 rue Léo Valentin - BP 21159
88060 EPINAL Cedex
Tél. : 03.29.69.55.55
formation88@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est - Etablissement de la Marne :
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
Tél. : 03.26.61.27.25
formation51@cma-grandest.fr

Contenu :

Effets et dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé (5h) :

- Mécanisme des ultraviolets (UV)
- Effets sur la peau et les yeux
- Dangers des rayonnements UV sur la santé

Appareils de bronzage, fonctionnement en entretien (2h) :

- Fonctionnement des appareils de bronzage
- Entretien (règles d'hygiène) de ces appareils

Dispositions législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage au public (3h) :

- Contexte réglementaire : obligations en matière de formations professionnelles, d'informations du public et des consommateurs et de contrôle des appareils

Organisation de la formation :

Formation en présentiel (2 jours consécutifs)

Jour 1 : 9h00 - 12h00 et 13h00 à 17h00

Jour 2 : 9h00 - 12h00

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Pédagogie active et participative
- Alternance d'apports d'informations et d'ateliers pratiques
- Suivi individuel et correction collective

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Attestation de compétences de renouvellement de formation pour la mise à disposition au public d'appareils de bronzage délivrée au stagiaire ayant assisté à l'intégralité de la formation.

- Évaluation de la qualité perçue de l'action en fin de formation

- Remise d'une attestation de suivi

Coût de la formation :

30€/H TTC par stagiaire

- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation selon les règles définies par les dispositifs de financement existant (OPCO, FAFCEA, ...).

- Nous contacter

Equipements :

- Salle équipée de vidéoprojecteur et/ou de tableau blanc numérique interactif
- Accès WIFI

Participants :

20 stagiaires maximum

Session ouverte à partir de 4 stagiaires

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est* /ou nous contacter.

Débouchés

NC

Possibilité de poursuites d'études :

Possibilité de suivre d'autres formations techniques afin de compléter ses compétences

Qualification des formateurs :

Formateur professionnel et intervenant qualifié expert en rayonnements optiques artificiels.

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)